

SÉANCE DU 8 JUILLET 2019

Accusé de réception en préfecture
038-213801798-20190708-DEL067-19-DE
Date de télétransmission : 16/07/2019
Date de réception préfecture : 16/07/2019

DELIBERATION N° DEL067-19

L'an deux mille dix-neuf, le 8 juillet à dix-neuf heures,
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire, le 2 juillet 2019, s'est réuni à la mairie en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Présents :

M^{mes} A. BONNIN-DESSARTS, I. BEREZIAT, S. BRANON-MAILLET, S. CUSSIGH, C. EGEE, G. LE CLOAREC,
et MM. R. BAH, T. BARRAL, J.M. BERINGUIER, P. BERTHOLLET, H. EL GARES, J. FABBRO, D. FINAZZO,
J-P. GABBERO, J. PAVAN, C. SERGENT, C. TISON, P. VERRI.

Pouvoirs :

M. PERRIER Yves (Pouvoir à Jean PAVAN, en date du 8 juillet 2019)
M^{me} PICCA Christine (Pouvoir à Alberte BONNIN-DESSARTS)

Absents excusés :

M^{me} AMBREGNI Nadège
M. DUBOIS Stéphane
M. DUSSERRE Andy
M^{me} FERRACIOLI Chantal
M^{me} GERACI Marianne
M. GUERRE-GENTON Jean-Claude
M^{me} GONZALEZ Gisèle
M. MORIN Georges
M^{me} ROULAND Chloé

MADAME SIMONE BRANON-MAILLET A ETE ELUE SECRETAIRE DE SEANCE.

**OBJET : Refacturation des repas de la résidence autonomie
Roger Meffreys et de la Petite Enfance au CCAS.**

Rapporteur : Simone BRANON-MAILLET

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

Dans le cadre du fonctionnement de ses services, il est proposé au conseil municipal de délibérer sur les tarifs des repas refacturés à la résidence autonomie Roger Meffreys et à la Petite Enfance, par la ville de Gières, au CCAS.

Les tarifs proposés sont les suivants :

- repas du midi personnes âgées de la résidence:5,28 € TTC
- repas du soir potage seul : 0,74 € TTC
- repas du soir fromage ou dessert : 0,32 € TTC
- portage repas midi : 5,97 € TTC

- portage potage seul : 0,77 € TTC
- portage fromage ou dessert : 0,33 € TTC
- repas petite enfance 3 composantes : 2,59 € TTC
- repas petite enfance 4 composantes : 2,92 € TTC
- collation : 0,33 € TTC

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver les tarifs et la refacturation des repas à la résidence autonomie Roger Meffreys et à la Petite enfance, par la ville de Gières, au CCAS.

Conclusions : La présente délibération est approuvée, à l'unanimité.

Ont signé au registre
les membres présents.

Gières, le 8 juillet 2019.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Pierre VERRI.